

DECRET N° 79/434 du 7/07/79
portant nomination de Monsieur BOUETOUBASSA
en qualité de Co-Directeur du Laboratoire de
la Régie Nationale des Travaux Publics.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'acte n° 038/PCT/CC du 30 mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

Article 1er. - Monsieur BOUETOUBASSA est nommé Co-Directeur du Laboratoire de la
Régie Nationale des Travaux Publics ;

Article 2. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où
besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 7 JUILLET 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire,

Benoit MOUNDELE-NGOLLO.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

P. Le Ministre des Finances
en Mission
Le Ministre du Plan

P. MOUSSA.-

P. Le Ministre du Travail et de
la Justice, Gardé des Sceaux en mission
Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-TOUMBA.-